



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260615-222026-AI

DECISION DU MAIRE n° 22/2026

Le Maire de Maule,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2026-03-07 du 20 mars 2026, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

CONSIDERANT que la commune a un contrat de maintenance informatique avec la société Cogidis, 9, rue des vieilles granges – ZAC des Chevries - 78410 Aubergenville,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget de la commune de Maule,

CONSIDERANT l'offre de la société Cogidis pour la vente de 69 licences antivirus + sécurité web ESET

DECIDE

Article 1 : De signer avec :

- La société COGIDIS, 9, rue des vieilles granges – ZAC des Chevries - 78410 Aubergenville, un contrat de vente 69 licences antivirus + sécurité web ESET pour un tarif annuel de 1749,37 euros HT soit 2099,24euros TTC révisable selon les conditions du contrat.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Madame la Sous-Préfète de Saint Germain en Laye et à Madame la Trésorière des Mureaux.

Fait à Maule, le 15/06/2026




Olivier LEPRETRE
Maire

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr